



**Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche du
Ministère chargé de l'Agriculture Force Ouvrière (SNERMA - FO)**

B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01 49 55 43 53 – 01 49 55 81 42 Fax : 01 49 55 48 80

email : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

site Internet : <http://www.foenseignementagricole.fr>

Communiqué suite à audience avec le DGER le 13 septembre

Michel Delmas, Secrétaire Général, Christine Heuzé, Secrétaire Générale adjointe, Christian Lasarroques, Secrétaire National en charge des CFA/CFPPA et Malika Fadlane, représentante au CNEA (conseil National de l'Enseignement Agricole) ont rencontré le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche, le Directeur Général adjoint et le sous-Directeur des établissements, des dotations et des compétences.

Michel Delmas a précisé les positions de l'organisation syndicale.

FO Enseignement Agricole fait partie d'un syndicat confédéré qui lutte pour la défense du service public. FO n'est pas l'organisation syndicale majoritaire de l'enseignement agricole. Mais, forte des mandats des personnels qu'elle représente dans tous les corps et dans tous les secteurs de l'enseignement agricole, elle exprime ses positions pour être écoutée et entend forcer le respect. FO demande à avoir le même niveau d'information que les autres syndicats.

FO Enseignement Agricole est la seule organisation syndicale qui a toujours milité pour la défense de l'enseignement agricole public au ministère en charge de l'agriculture. Faire partie intégrante de ce ministère technique permet la sauvegarde des spécificités de l'enseignement agricole. FO Enseignement Agricole est par ailleurs favorable au recrutement et à la formation de tous les personnels de l'enseignement technique agricole par et pour l'enseignement agricole, qu'ils soient enseignants ou personnels éducatifs.

FO défend la place de l'exploitation agricole, des ateliers technologiques et des laboratoires au cœur du dispositif de formation.

FO a toujours revendiqué le pilotage national de l'enseignement technique agricole. Puisque la loi de refondation de l'école (8 juillet 2013) a modifié l'organisation de la tutelle et sa décentralisation, FO revendique un pilotage fort de l'enseignement technique agricole par la représentation de l'Etat, la DRAAF. Néanmoins la DGER doit garder l'attention sur ce qui se passe sur le terrain en région.

Par ailleurs, FO défend le développement de l'enseignement agricole sur le territoire et dans les filières où il existe des débouchés et de la demande de la part des jeunes et des familles. FO dénonce le manque récurrent de moyens opposé à toute demande de développement.

Christian Lasarroques est intervenu sur le statut des personnels des CFAA CFPPA. Ces dernières années à cause de signaux contradictoires envoyés aux employeurs par le gouvernement et de la crise économique, il y a eu une perte de 4 000 à 5 000 apprentis. La rentrée enregistrerait une reprise.

Christian Lasarroques dénonce le manque de considération dont quelque 4 000 agents, contractuels sur budget sont victimes. FO Enseignement Agricole réclame en vain un vrai travail. Le toilettage du protocole de 1998 est en panne depuis de nombreuses années et de toute façon ne répondra pas aux attentes des agents.

Ces personnels sont les abandonnés du système. Ils n'ont pas de vrai statut et pas de perspective. Au nom de l'autonomie budgétaire, chaque établissement applique ses propres règles. FO revendique un vrai statut national des agents contractuels sur budget de la formation continue et de l'apprentissage clarifié par un décret. Ces agents pourraient aussi être confiés aux régions avec un vrai statut. Des solutions sont à trouver, encore faudrait-il le vouloir !

En ce qui concerne la mixité des publics, si certaines expériences peuvent être intéressantes, il faut rester vigilants et ne pas faire n'importe quoi n'importe comment.

Le Directeur Général a déclaré que l'enseignement agricole doit faire face aux défis du monde rural. L'enseignement agricole doit être présent sur les territoires et des classes pour répondre aux besoins doivent être créées, sans oublier le secteur des services. Ses atouts doivent être défendus. La DGER restera en contact étroit avec les DRAAF et les SRFD afin de cadrer, clarifier l'octroi de DGH (Dotation global horaire) et éviter des politiques différentes.

Selon le Directeur Général, contrairement à ce que disent les OS, les moyens octroyés depuis 2012 ne sont ni en baisse, ni même constants. Le ministre, qui connaît cet enseignement de l'intérieur pour y avoir exercé, a souhaité lui donner des moyens. La DGER va publier, dès que possible, les chiffres bilan du quinquennat.

Pour la rentrée 2016, notamment pour faire face à l'accroissement démographique (le pic de naissances des années 2000) 98 postes ont été créés dans le public et 6 900 h ont été affectées, dont, notamment 1 400 h en Pays de la Loire et 1 000 h en Bourgogne Franche Comté, 10,6 ETP ré attribués en juin.

Pour le Directeur Général, afin d'utiliser au mieux ces moyens publics, il n'est pas question d'avoir deux cartes scolaires étanches, l'une pour le public, l'autre pour le privé.

Par ailleurs, le Directeur Général estime que l'enseignement agricole et ses atouts sont insuffisamment connus et méritent une communication positive.

Le Directeur Général a reconnu l'importance de l'apprentissage, souligné dans le 6^e schéma¹.

Le Directeur Général adjoint a précisé que, suite à un travail avec les régions, la perspective d'un statut régional pour les personnels de la formation continue et de l'apprentissage a été écartée. Les établissements connaissent des difficultés budgétaires. Il faut continuer d'avancer sur cette question.

Nous avons prévu d'aborder d'autres questions avec le Directeur Général (notamment l'enseignement supérieur, les licences et les masters, la déprécarisation dans l'enseignement technique et le supérieur...). Mais le temps qui nous a été imparti ne l'a pas permis. Nous continuerons de défendre nos mandats sur les statuts des personnels et sur l'enseignement agricole public dans les instances où nous siégeons.

¹ Le 6e schéma prévisionnel national des formations SPNF est la feuille de route de l'enseignement agricole pour les 5 années à venir (2016-2020). Lire par ailleurs le communiqué sur le CNEA du 13 septembre 2016